

- COMPTE DE RESULTAT -

ANGEL & ASSOCIES

du 01/01/2022 au 31/12/2022

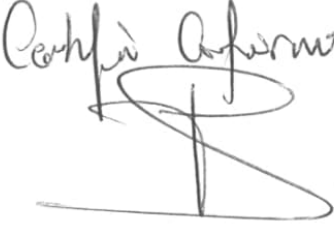
			Total	N-1
Produits d'exploitation	France	Export		
Ventes de marchandises				
Production vendue - biens				
Production vendue - services	1 483 695		1 483 695	1 354 159
Chiffre d'affaires net	1 483 695		1 483 695	1 354 159
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			14 578	51 259
Autres produits			248	65
Total des produits d'exploitation I (1)			1 498 521	1 405 483
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3)			479 300	489 325
Impôts, taxes et versements assimilés			8 346	7 741
Salaires et traitements			512 742	478 388
Charges sociales			235 436	220 300
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amortissements			22 739	29 460
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provisions				
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux provisions			8 502	16 937
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			11 309	4 577
Total des charges d'exploitations II (2)			1 278 374	1 246 728
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			220 147	158 755
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits Financiers				
Produits financiers de participations (5)			3	2
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			3	2
Charges Financières				

- COMPTE DE RESULTAT -

ANGEL & ASSOCIES

du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Total	N-1
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (6)	1 000	570
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	1 000	570
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	-997	-567
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	219 150	158 187
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		400
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits Exceptionnels VI		400
Charges Exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		452
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles VII		452
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)		-52
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	50 086	37 103
BENEFICE OU PERTE	169 064	121 032
Renvois:		
(1) Dont Produits d'exploitation sur exercices antérieurs :		
(2) Dont charges d'exploitations sur exercices antérieurs :		
(3) Dont crédit-bail mobilier :		
(3) Dont crédit-bail immobilier :		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées :		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées :		



A. Poir

Certifié conforme
A. Poir

ANNEXE COMPTABLE

ANGEL & ASSOCIES

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2022

PREAMBULE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 190 807 euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le Chiffre d'affaires est de 0 euros, et dégageant un résultat (un bénéfice net) de 169 064 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Faits Caractéristiques de l'exercice

Néant

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

Néant

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Informations relatives aux règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence ou Changement de Méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Actif Immobilisé

Immobilisations Incorporelles & Corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Tableau de variation de l'exercice

Immobilisations Incorporelles et Corporelles	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute Fin d'exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	
Fond Commercial	-	-	-	-	-	-
Autres Immobilisations incorporelles	803 693	-	-	-	4 500	799 193
Total Immobilisations Incorporelles (I)	803 693	-	-	-	4 500	799 193
Terrain	-	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	113 187	-	-	-	-	113 187
Matériel de transport	8 008	-	2 778	-	-	10 787
Matériel de bureau et informatique, mobilier	61 027	-	2 771	-	3 017	60 781
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations Corporelles (II)	182 223	-	5 549	-	3 017	184 755
Total Général (I + II)	985 916	-	5 549	-	7 517	983 948

Immobilisations Financières

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition.

Tableau de variation de l'exercice

Immobilisations Financières	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute Fin d'exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	
Participations évaluées selon méthode équivalence	-	-	-	-	-	-
Autres participations	60 477	-	-	-	-	60 477
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-
Prêts & Autres Immobilisations financières	18 000	-	-	-	-	18 000
Total Général	78 477	-	-	-	-	78 477

Amortissements

Tableau de variation de l'exercice

Amortissements	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin D'exercice
		Amortissement	Amortissement	
Incorporelles	31 580	1 076	4 500	28 156
Corporelles	86 689	21 663	3 017	105 335
TOTAL	118 269	22 739	7 517	133 491

Modes et Durées d'amortissement

Immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire / Dégressif	20 à 50 ans
Matériel et Outillage	Linéaire / Dégressif	5 à 10 ans
Matériel de Transport	Linéaire / Dégressif	4 à 5 ans
Matériel de Bureau	Linéaire / Dégressif	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire / Dégressif	10 ans
Installations générales	Linéaire / Dégressif	10 à 20 ans

Dépréciations

Tableau de variation de l'exercice

Dépréciation Actif Immobilisé	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin D'exercice
		Dépréciation	Dépréciation	
Incorporelles	470 000	-	-	470 000
Corporelles	-	-	-	-
Financières	-	-	-	-
TOTAL	470 000	-	-	470 000

Actif Circulant

Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Dépréciations

Dépréciation Actif circulant	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin D'exercice
		Dépréciation	Dépréciation	
Stocks et encours	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	33 673	8 502	14 578	27 597
Autres Actifs	-	-	-	-
TOTAL	33 673	8 502	14 578	27 597

Produits à Recevoir

Produits à Recevoir		Montant
Intérêts Courus	Immobilisations Financières	-
	Participation Groupe	-
	Participation Hors Groupe	-
	Clients	-
	Associés	-
	Valeurs Mobilières de Placement	-
Autres Produits	Facture à Établir	-
	RRR à obtenir, Avoir à Recevoir	3 731
	Personnel	-
	Sécurité Sociale	-
	État	-
	Divers	-
Total		3 731

Etat des échéances des Créances

ETAT DES CREANCES		Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations		-	-	-
Prêts		-	-	-
Autres immobilisations financières		18 000	-	18 000
Clients douteux ou litigieux		33 117	33 117	-
Autres créances clients		183 725	183 725	-
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie antérieurement constatée		-	-	-
Personnel et comptes rattachés		-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
État et collectivités Publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	6 102	6 102	-
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
	Divers	-	-	-
Groupe et associés		-	-	-
Débiteurs divers		19 338	19 338	-
Charges constatées d'avance		11 371	11 371	-
Totaux		271 654	253 653	18 000

Valeurs mobilières & Disponibilités

Les liquidités disponible sen caisse ou en banque ont été évaluées à leur valeur nominale. Les éventuelles liquidités en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la cloture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou gain de change.

Valeurs Mobilières de Placement	N	N - 1
Valeurs Mobilières de Placement	-	-
Banques	504 944	426 142
Total	504 944	426 142

Passif

Capitaux propres

Ventilation du capital

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts composant le capital social au début de l'exercice	1 000	120,00
Actions ou parts émises pendant l'exercice	0	
Augmentation de la valeur nominale des parts ou actions		0
Actions ou parts composant le capital social en fin d'exercice	1 000	120,00

Provisions pour Risques et Charges

PROVISIONS	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A + 5 ans
Provisions pour litiges	-	-	-	-
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-
Provisions pour pensions et obligations similaires	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immos	-	-	-	-
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	-	-	-	-
Provision pour charges soc. et fisc. sur congés à payer	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	-	-	-	-
TOTAUX	-	-	-	-

État des Dettes

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	+ 1an, 5 ans au +	A + 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an max. à l'origine	522	522	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à + de 1 an à l'origine	129 377	49 418	79 959	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	78 814	78 814	-	-
Personnel et comptes rattachés	81 904	81 904	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	82 237	82 237	-	-
Impôts sur les bénéfices	14 362	14 362	-	-
T.V.A.	10 337	10 337	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	815	815	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	1 849	1 849	-	-
Autres dettes	7 002	7 002	-	-
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAUX	407 219	327 260	79 959	-

Charges à Payer

Charges à Payer :		Montant
Congés payés	Congés payés	27 921
	Charges sociales	12 243
	Charges fiscales	-
Intérêts Courus	Emprunts et Dettes	40
	Dettes participations Groupes	-
	Dettes participations Hors Groupe	-
	Dettes sociétés en participation	-
	Fournisseurs	-
	Associés	-
	Banques	482
	Concours bancaires courants	-
Autres Charges	Factures à recevoir	23 750
	Remise Rabais Ristournes, Avoir à établir	713
	Participations des salariés	-
	Personnel	52 187
	Organismes Sociaux	24 000
	Autres charges fiscales	815
	Divers	-
Total		142 151

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

		CA HT France	CA HT Export et intra-communautaire	Total
Marchandises		-	-	-
Production	Biens	-	-	-
	Services	1 477 577	6 118	1 483 695
Chiffre d'affaires total		1 477 577	6 118	1 483 695

Impôts sur les sociétés

	Avant IS	Impôt Taux Réduit	Impôt Taux Normal	Résultat Net
Résultat Courant	219 150	6375	44162	169064
Résultat Exceptionnel	-	0	0	0
Total	219 150	6 375	44 162	169 064

Honoraires du Commissaire aux Comptes

néant

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

L'effectif moyen est de 10 salariés

Engagement Retraite

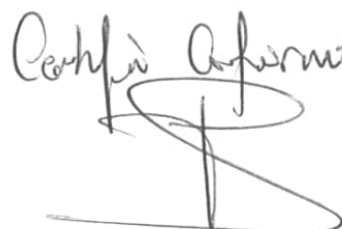
Le montant des engagements en matière de retraite n'a pas été retranscrits dans la présente car celui-ci est non significatif.

- BILAN ACTIF -

ANGEL & ASSOCIES

du 01/01/2022 au 31/12/2022

	N			N-1
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilitisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	28 193	28 156	37	1 113
Fonds commercial	771 000	470 000	301 000	301 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilitisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	184 755	105 335	79 421	95 534
Immobilitisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilitisations financières (2)				
Participation évaluées selon méthode équivalence				
Autre participations	60 477		60 477	60 477
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	18 000		18 000	18 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 062 425	603 491	458 934	476 124
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	872		872	4 511
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	216 842	27 597	189 245	185 371
Autres créances	25 441		25 441	13 865
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	504 944		504 944	426 142
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	11 371		11 371	2 933
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	759 469	27 597	731 872	632 823
TOTAL ACTIF GENERAL	1 821 894	631 088	1 190 807	1 108 947
Renvois:				
(1) Dont droit au bail :				
(2) Dont part à moins d'un an :				
(3) Dont part à plus d'un an :				

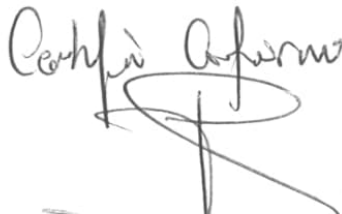

 A. Poirier

- BILAN PASSIF -

ANGEL & ASSOCIES

du 01/01/2022 au 31/12/2022

	N	N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	120 000	120 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	12 000	12 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	482 523	461 491
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	169 064	121 032
Situation Nette	783 587	714 523
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	783 587	714 523
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avance conditionnées		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
Fonds dédiés sur manuels affectés		
Fonds dédiés sur donations et legs		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	129 899	179 077
Emprunts et dettes financières divers (3)	1 849	1 777
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	78 814	64 456
Dettes fiscales et sociales	189 655	144 930
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	7 002	4 184
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	407 219	394 424
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	1 190 807	1 108 947
Renvois :		
(1) Dettes :		
à Plus d'un an	79 959,00	129 815,00
à moins d'un an	327 260,00	264 608,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		
(3) Dont emprunts participatifs :		


 A. Poir

ANGEL & ASSOCIES
Société par actions simplifiée
au capital de 120 000 euros
Siège social : 40 Rue du Fer à Moulin, 75005 PARIS
489 421 990 RCS PARIS

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 22 MARS 2023

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale, prend acte qu'aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 169 064 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	169 064 euros
Absorption des pertes antérieures	0 euros
Absorption des pertes antérieures	0 euros
Solde	----- 169 064 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	482 523 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	651 587 euros

A titre de dividendes	100 000 euros
Soit 100 euros par action	

Le solde	551 587 euros
----------	---------------

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 551 587 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seront de 683 587 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 1^{er} Avril 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'il a été procédé aux distributions de dividende suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le 31/12/2021.....	100.000 euros, soit 100 euros par action
Exercice clos le 31/12/2020.....	100.000 euros soit 100 euros par action
Exercice clos le 31/12/2019.....	100.000 euros, soit 100 euros par action

TROISIEME RÉOLUTION

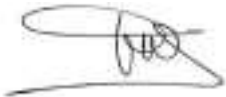
L'Assemblée Générale décide de fixer la rémunération du président au titre de l'exercice 2023, à une somme fixe annuelle brute de 15.000 euros, indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale décide de ratifier la rémunération perçue par le président au titre de son mandat pour l'exercice 2022, soit 14.000 euros, au lieu des 12.000 euros prévus.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Signé électroniquement le 22/03/2023 par
Angel Pinar

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Angel Pinar', with a stylized flourish at the end.

ANGEL & ASSOCIES
Société par actions simplifiée
au capital de 120 000 euros
Siège social : 40 Rue du Fer à Moulin, 75005 PARIS
489 421 990 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 MARS 2023

L'an Deux Mille Vingt Deux,
Le 22 Mars,
A 8 heures,

Les associés de la société ANGEL & ASSOCIES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 40 Rue du Fer à Moulin 75005 PARIS, sur convocation faite par lettre simple, adressée le 7 Mars 2023 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

Madame Lydia LE ROY, titulaire de 499 parts sociales en pleine propriété,
Monsieur Angel PINAR, titulaire de 501 parts sociales en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 1000 actions sur les 1000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Angel PINAR, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport du Président,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Président,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération du Président,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président donne lecture à l'Assemblée de son rapport sur les comptes de l'exercice écoulé.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale, prend acte qu'aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 169 064 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	169 064 euros
Absorption des pertes antérieures	0 euros
Absorption des pertes antérieures	0 euros
Solde	----- 169 064 euros

Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	482 523 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	651 587 euros
A titre de dividendes	100 000 euros
Soit 100 euros par action	
Le solde	551 587 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 551 587 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seront de 683 587 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 1^{er} Avril 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'il a été procédé aux distributions de dividende suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le 31/12/2021.....	100.000 euros, soit 100 euros par action
Exercice clos le 31/12/2020.....	100.000 euros soit 100 euros par action
Exercice clos le 31/12/2019.....	100.000 euros, soit 100 euros par action

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer la rémunération du président au titre de l'exercice 2023, à une somme fixe annuelle brute de 15.000 euros, indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale décide de ratifier la rémunération perçue par le président au titre de son mandat pour l'exercice 2022, soit 14.000 euros, au lieu des 12.000 euros prévus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

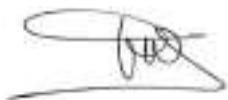
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Angel PINAR

Signé électroniquement le 22/03/2023 par
Angel Pinar



ANGEL & ASSOCIES
Société par actions simplifiée
au capital de 120 000 euros
Siège social : 40 Rue du Fer à Moulin, 75005 PARIS
489 421 990 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 MARS 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 169 064 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	169 064 euros
Absorption des pertes antérieures	0 euros
Absorption des pertes antérieures	0 euros

Solde	169 064 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	482 523 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	651 587 euros
A titre de dividendes	100 000 euros
Soit 100 euros par action	
Le solde	551 587 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 551 587 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seront de 683 587 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 1^{er} Avril 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

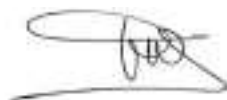
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'il a été procédé aux distributions de dividende suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le 31/12/2021.....	100.000 euros, soit 100 euros par action
Exercice clos le 31/12/2020.....	100.000 euros soit 100 euros par action
Exercice clos le 31/12/2019.....	100.000 euros, soit 100 euros par action

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 22 Mars 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Signé électroniquement le 22/03/2023 par
Angel Pinar



Certifié conforme
Le Président
Angel PINAR